

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE
DU COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JANVIER 2022**

Je soussigné, Marcel LE MOIGNE, Maire de la Commune d’Ault

Certifie que le compte rendu de la séance du 13 janvier 2022, comprenant les délibérations ayant pour objet :

N° ordre	Délibération	Objet
1	N° 2022-01-01	Personnel communal – Assurances statutaires -Adhésion au contrat de groupe 2022/2025
2	N° 2022-01-02	Collège Joliot Curie de MERS-LES-BAINS- Demande de subvention -séjour de Sicile du 20 au 25 Mars 2022
3	N° 2022-01-03	Réglementation de la vitesse dans la commune
4	N° 2022-01-04	Eglise Saint-Pierre : Autorisation pour les demandes de subventions et mission de diagnostic
5	N° 2022-01-05	Demandes de subventions 2022 : DETR, fonds d’accompagnement, DSIL... sur différents projets
6	N° 2022-01-06	Créances éteintes
7	N° 2022-01-07	Loi Climat et résilience – Liste Nationale des communes les plus vulnérables au recul du trait de côte : Avis sur l’inscription de la commune sur la liste nationale
8	N° 2022-01-08	Autorisation à ester en justice : Affaire ISSA/COMMUNE au Tribunal Administratif
9	N° 2022-01-09	Convention constitutive d’un groupement de commandes à conclure entre les communes de MERS LES BAINS, GAMACHES et AULT - étude de prestations intellectuelles préalable à la mise en œuvre d’une opération d’amélioration de l’habitat (OPAH).

Prises par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 14 Janvier 2022, à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l’article L.2121.-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à AULT, le 14 janvier 2022.



Le Maire,

Marcel LE MOIGNE